



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 19 FEVRIER 2018
20 H 00**

Effectif légal en exercice	27
Présents à la séance	19
Absents	8
Votants	24

Le Conseil Municipal de la Ville de RUPT SUR MOSELLE, régulièrement convoqué le 12 février 2018, s'est réuni le lundi 19 février 2018 à 20 h 00, à la Mairie de RUPT SUR MOSELLE, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRAMZAL, Maire.

Madame Gisèle MATHIOT a été nommée secrétaire de séance.

Titre	Prénom	Nom	Qualité	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A	ABSENTS
Monsieur	Stéphane	TRAMZAL	MAIRE	X			
Monsieur	Jacques	BELLINI	1 ^{er} ADJOINT	X			
Madame	Brigitte	FOPPA	2 ^{ème} ADJOINT	X			
Monsieur	Jean Marc	TISSERANT	3 ^{ème} ADJOINT	X			
Madame	Gisèle	VIGNERON	4 ^{ème} ADJOINT	X			
Monsieur	Jean Pierre	PERRIN	5 ^{ème} ADJOINT	X			
Madame	Marie Madeleine	LABREUCHE	6 ^{ème} ADJOINT	X			
Monsieur	Marcel	LAURENCY		X			
Madame	Marie Claire	PERROTEY		X			
Madame	Nelly	JEANNETTE		X			
Monsieur	Didier	VINCENT			X	Jean Marc TISSERANT	
Madame	Annie	FAIVRE		X			
Madame	Sylvie	HERVE			X	Marie Madeleine LABREUCHE	
Monsieur	Christian	GENET			X		
Monsieur	Martial	ARNOULD		X			
Monsieur	Christian	PIERRE			X	Annie FAIVRE	
Monsieur	Jérôme	ROBINET					X
Madame	Nadine	KONDRATOW		X			
Madame	Gisèle	MATHIOT		X			
Monsieur	Gérald	GRANDCLAUDE			X	Gisèle VIGNERON	
Madame	Valérie	MIRASSOL		X			
Madame	Caroline	SCHUTZ		X			
Monsieur	Fabien	MANGEAT		X			
Monsieur	Daniel	CHEVALLEY		X			
Monsieur	Jean Claude	VALDENNAIRE			X	Daniel CHEVALLEY	
Madame	Isabelle	NORMAND		X			
Madame	Sophie	LEDUC			X		

- N° 2018/01 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 18 décembre 2017
- N° 2018/02 Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01
Débat d’Orientations Budgétaires 2018
- N° 2018/03 Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01
Budget Principal
Ouverture de crédits avant le vote du Budget
Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01
Acquisition du site de la Compagnie Vosgienne de la Chaussure
- N° 2018/04 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Investissements 2018 – Autorisations d’acquisitions, de travaux, d’études
Finances Locales – Subventions – 07-05
Demandes de subventions
- N° 2018/05 Commande Publique – Marchés Publics – 01-01
Marché de Réhabilitation d’un bâtiment à vocation sportive et culturelle –
Déclaration sans suite
Lancement d’une nouvelle consultation
- N° 2018/06 Commande publique – Autres contrats – 01-04
Programme ONF 2018
Travaux en forêt communale
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Coupes à marteler en 2018
- N° 2018/07 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des
Communes – Autres – 09-01-03
Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d’Allocations
Familiales des Vosges – Autorisation de signature
- N° 2018/08 Institutions et vie politique – Intercommunalité – Modifications statutaires
–05-07-03 –
Modification des statuts du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges
- N° 2018/09 Institutions et Vie Politique – Délégations de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l’exécutif de l’usage de ses délégations

Délibération n° 2018/001

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité

ADOPTE le procès verbal de la séance du 18 décembre 2017.

Délibération n° 2018/02

Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01
Débat d’Orientations Budgétaires 2018

Monsieur le Maire présente le débat d’Orientations Budgétaires pour l’année 2018, rédigé conformément à l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l’article 107 de la loi NOTRe.

Le rapport présenté donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE du débat d'Orientations Budgétaires 2018.

Délibération n° 2018/03

Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01

Budget Principal

Ouverture de crédits avant le vote du Budget

Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01

Acquisition du site de la Compagnie Vosgienne de la Chaussure

Monsieur le Maire explique que le site de la Compagnie Vosgienne de la Chaussure est en vente au prix de 423 000 €TTC.

La vente concerne l'ensemble des parcelles d'une surface de 4 ha 60 a 60 ca et du bâtiment d'une surface de 6 670 m².

Les services du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques ont évalué ce bien.

Le Conseil Municipal, après délibération, et 2 voix contre, Madame Annie FAIVRE et Monsieur Christian PIERRE

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires suivants, correspondants à la section d'investissement du Budget Principal avant le vote du Budget Primitif 2018, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Acquisition site CVC - Article 2132 – 435 000 €TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir l'ancien site de production et de vente de la Compagnie Vosgienne de la Chaussure (CVC) constitué par les parcelles 133 (assise du bâtiment), 126, 127, 128, 129, 134, 224, 225, 227, 249, 270, 272 section AM et 208 section AK situées à Rupt sur Moselle pour une surface de 4 ha 60 a 60 ca de 423 000 TTC

DEMANDE que l'acquéreur pressenti s'engage à acheter le bien

DEMANDE que la dépollution du site soit prise en charge par le vendeur

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune

DIT que la vente ne sera pas assujettie à la TVA

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront ouverts au Budget Primitif 2018.

Délibération n° 2018/04

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05

Investissements 2018 – Autorisations d'acquisitions, de travaux, d'études

Finances Locales – Subventions – 07-05

Demandes de subventions

Monsieur le Maire présente les dossiers susceptibles de bénéficier de subventions. Afin d'étudier le projet, les financeurs sollicitent une délibération.

Programme	Imputation	Montant
Pont de Queugnot	2315/123	207 774.00 €TTC
Acquisition d'un bâtiment industriel pour location	21732	151 323 €HT

Acquisition du site CVC	2132	423 000 €TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, et 2 voix contre l'acquisition du site CVC, Madame Annie FAIVRE et Monsieur Christian PIERRE

DECIDE de l'ensemble de ces acquisitions, travaux et études

DEMANDE que les acquéreurs pressentis s'engagent à acheter le bien

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs 2018 concernés

SOLLICITE les meilleures subventions possibles au titre de la DETR.

Délibération n° 2018/05

Commande Publique – Marchés Publics – 01-01

**Marché de Réhabilitation d'un bâtiment à vocation sportive et culturelle –
Déclaration sans suite**

Monsieur le Maire rappelle le marché de maîtrise d'œuvre, signé en mai 2015, avec la société TOPIC relatif à la réhabilitation d'un bâtiment à vocation sportive et culturelle.

La consultation des entreprises a été réalisée et la procédure est au stade de l'attribution des marchés de travaux.

Toutefois, il serait préférable de déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général en raison des irrégularités constatées dans la procédure. En effet, les erreurs juridiques relevées mettent en cause la sécurité juridique de la procédure et du marché qui aurait dû être conclu.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité et après prise en compte de l'intervention de Monsieur Daniel CHEVALLEY qui précise qu'il conviendrait de retenir des entreprises locales

DECLARE sans suite la procédure de consultation des entreprises concernant le marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment à vocation sportive et culturelle pour des motifs d'intérêt général, en raison des irrégularités constatées dans la procédure qui mettent en cause la sécurité juridique de celle-ci et du marché qui aurait dû être conclu

DECIDE de lancer une nouvelle consultation en procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence préalables, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Délibération n° 2018/06

Commande publique – Autres contrats – 01-04

Programme ONF 2018

Travaux en forêt communale

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05

Coupes à marteler en 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PERRIN, 5^{ème} Adjoint, qui fait part du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2018.

Les travaux à réaliser en 2018 s'élèvent à 101 116.20 € en fonctionnement et 24 169.00 € en investissement.

Puis, il explique que l'ONF a demandé le report de travaux, prévus sur le budget 2017, sur l'année 2018 pour un montant de 14 493.77 € en fonctionnement et 4 838.40 € en investissement.

La commission municipale « environnement, forêt, agriculture », réunie le 8 février 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE l'inscription d'un montant au Budget Primitif 2018 de la forêt, réparti en :

- Fonctionnement : 115 609.97 €
- Investissement : 24 169.00 €

DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'œuvre et un devis pour les travaux retenus

PRECISE que les coupes à marteler en 2018 ont été délibérées le 15 mai 2017.

Délibération n° 2018/07

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes Autres – 09-01-03

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges – Autorisation de signature

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gisèle VIGNERON, 4^{ème} Adjointe, qui rappelle aux Membres de l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il expose que ce contrat étant arrivé à échéance en 2017, il y a lieu de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges de 2018 à 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération N° 2018/08

Institutions et vie politique – Intercommunalité – Modifications statutaires – -05-07-03 –

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n° 44/06-12-2017 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le projet de statuts,

Entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Marc TISSERANT, 3^{ème} Adjoint,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), tels que présentés.

Délibération n° 2018/09

Institutions et Vie Politique – Délégations de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014, Monsieur le Maire :

a) A signé les marchés suivants :

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
04/12/2017	2 boulonneuses à choc	La Caisse à outils	1 165.63 €
13/12/2017	Brise roche hydraulique	S.R.E.	4 880.40 €
19/12/2017	PC portable pour le service de l'eau	Alenzo	1 571.52 €
19/12/2017	Logiciel CommGis pour le service de l'eau	Cabinet Demange	1 680.00 €
18/12/2017	Changement de fenêtres – chantier 7 rue de l'Eglise	Menuiserie Couval	23 080.31 €
08/01/2018	Barrières de circulation	Comat & Valco	1 135.20 €
11/01/2018	G.N.R. pour les ateliers	Siaud Valdenaire	1 335.00 €
16/01/2018	Consommables informatiques pour la mairie, les ateliers et les écoles	Dactyl Bureau	1 438.37 €
16/01/2018	Sel de déneigement	Rock	7 020.00 €
22/01/2018	2 000 exemplaires « Bulletin Municipal » avec encartage guide pratique	Socosprint	3 993.60 €
22/01/2018	Fleurissement printanier	Ets les Bruyères	1 200.10 €
22/01/2018	Fleurissement estival	Ets les Bruyères	6 728.76 €
23/01/2018	Lessive de soude pour les stations	Thiebaut Godard	4 365.70 €
23/01/2018	Bandes de déneigement	Semac	1 101.60 €
25/01/2018	50 sacs de sport pour les trophées	Europub	1 649.40 €

b) A prononcé la délivrance et la reprise des concessions suivantes dans les cimetières :

N°	Allée	Zone	genre	Durée	date d'achat	Nom concessionnaire	tarifs
403	4	A	CAVEAU	30	29/09/2017	BONAFINI Fernande	105 €

ACHAT CONCESSION COLUMBARIUM ET CAVEAU

N°	Allée	Zone	genre	Durée	date d'achat	Nom concessionnaire	tarifs
M05		D	COLUMBARIUM	30	27/11/2017	ROUILLON Danièle	95 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des délibérations qu'il a prises en vertu de ses délégations.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

LES POINTS CLES DE LA LOI DE FINANCES 2018

1 – Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

A compter de 2018, un nouveau dégrèvement s'ajoute aux exonérations existantes : environ 80% des foyers seront dispensés de taxe d'habitation sur la résidence principale d'ici 2020.

Le mécanisme est progressif : 30% en 2018, 65 % en 2019 puis 100 % en 2020, et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part et 43 000 € pour un couple.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les communes seront néanmoins responsables des hausses de taux qu'elles pourront voter après 2017, qui viendront en déduction du dégrèvement.

Dans ces conditions, les recettes de la Commune devraient rester inchangées en 2018. Néanmoins, la commune ne devrait plus bénéficier dans les années futures des réévaluations des bases d'imposition pour les foyers exonérés.

1-1 Evolution de la fiscalité locale de la commune de Rupt sur Moselle

Taxes directes locales	2017	2016	2015	2014
TH (Taxe d'habitation)	641 946	651 809	624 835	603 095
TFB (Taxe sur le foncier bâti)	328 304	324 101	337 165	327 963
TFNB (Taxe sur le foncier non bâti)	17 367	18 170	17 916	17 720
CFE (Cotisation foncière entreprises)	202 579*	199 763	195 042	194 979
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 190 196	1 193 843	1 174 958	1 143 757
FNB (Taxe additionnelle foncier non bâti)	925	1 083	1 039	1 148
IFER (Imposition forfaitaire ent de réseau)	10 392	10 305	8 612	8 539
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée ent)	142 849	130 981	111 303	114 612
TASCOM (Taxe/surfaces commerciales)	17 338	24 849	25 236	25 945
GIR (garantie individuelle ressources)	180 264	180 264	180 264	180 264
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	351 768	347 482	326 454	330 508
TOTAL TAXES	1 541 964	1 541 325	1 501 412	1 474 265
Recettes réelles de fonctionnement	3 627 376	3 698 663	3 748 322	3 749 298
Ratio taxes/RRF en %	43	42	40	39

* notification 2017 corrigée suite erreur déclaration d'une entreprise

La fiscalité de la Commune reste stable du fait de la volonté municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages et des entreprises. En revanche, le gel des bases d'imposition pèseront sur le budget communal.

La fiscalité de la commune finance 43 % de la section de fonctionnement.

L'effort fiscal de la Commune se situe à 0,969231 (*Fiche DGF du Ministère de l'Intérieur 2017*). Pour mémoire, plus l'effort fiscal est élevé, plus la pression fiscale est forte et la marge de manœuvre pour les communes est moindre. En revanche, si l'effort fiscal est trop peu élevé, les communes sont pénalisées au niveau des dotations et des subventions. La moyenne de notre strate est de 1,093783.

Pour mémoire :

Le potentiel fiscal permet de calculer la richesse fiscale des collectivités les unes par rapport aux autres. (= bases brutes des taxes X les taux moyens nationaux)

Le potentiel financier est calculé avec le potentiel fiscal majoré de la DGF

L'effort fiscal permet de calculer les efforts des collectivités pour dégager des ressources propres nécessaires à leurs investissements. (= produit effectif des impôts hors impôts des entreprises / potentiel fiscal hors impôts entreprises)

2 – Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement

2-1 Evolution des contributions de l'Etat versées à la commune de Rupt sur Moselle

	2017	2016	2015	2014
Dotation Globale de Fonctionnement	807 300	848 230	925 531	1 001 933
<i>dont CRFP</i>	34 936	69 381	69 329	42 294
	-194 633			
	< 19,46%			
Dotation de Solidarité Rurale	231 816	212 329	203 496	185 444
Dotation Nationale de Péréquation	35 692	37 656	39 922	16 462
	<hr/> 267 508	<hr/> 249 985	<hr/> 243 418	<hr/> 201 906
Allocations compensatrices				
Dot compensation réforme TP	94 784	94 784	94 784	94 784
TH	63 602	46 082	59 249	
TFB	3 989	5 006	6 258	86 040
TP	4 002	12 443	14 491	
	<hr/> 71 593	<hr/> 63 531	<hr/> 79 998	<hr/> 180 824
TOTAL DOTATIONS	1 146 401	1 161 746	1 248 947	1 384 663
	-238 262			
	< 17,3%			
Recettes réelles de fonctionnement	3 627 376	3 698 663	3 748 322	3 749 298
Ratio dotations/RRF en %	32	31	33	37

La DGF perçue par la Commune a perdu près de 19.50 % entre 2014 et 2017. Après une période marquée par une baisse de la DGF, le Gouvernement a décidé en 2018 de stabiliser son montant à hauteur de 2017 (*source : conférence nationale des territoires*).

Les dotations et compensations de l'Etat, qui représentaient plus de 35% des recettes de fonctionnement, sont en continuelle diminution : plus de 17 % entre 2014 et 2017 et leur part dans le financement de la section de fonctionnement diminue pour avoisiner les 30%.

DIAGNOSTIC FINANCIER

1 Indicateurs financiers

1-1 L'évolution des indicateurs financiers de la commune de Rupt sur Moselle de 2014 à 2017 par Budget

Budget Principal

	2017	2016	2015	2014
Recettes réelles de fonctionnement	3 627 376	3 698 663	3 748 322	3 749 299
Dépenses réelles de fonctionnement	2 687 754	2 611 484	2 706 154	2 592 369
MARGE BRUTE	939 622	1 087 179	1 042 168	1 156 930
Intérêts de la dette	7 426	9 074	3 082	2 250
EPARGNE BRUTE (CAF brute)	932 196	1 078 105	1 039 086	1 154 680
Remboursement dette en capital	52 802	50 899	22 884	16 732
EPARGNE NETTE (disponible)	879 394	1 027 206	1 016 202	1 137 948
Recettes réelles d'investissement	473 739	1 152 351	1 327 136	1 228 362
<i>dont excédent fct capitalisé</i>	<i>400 000</i>	<i>891 673</i>	<i>989 657</i>	<i>767 653</i>
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	1 353 133	2 179 557	2 343 338	2 366 310
Dépenses d'investissement	741 763	574 251	1 273 844	1 674 640
EXCEDENT DE FINANCEMENT	611 370	1 605 306	1 069 494	691 670

Evolution des dépenses de fonctionnement Pour la période 2014 2017	2,92 3,81	-3,50	4,39	
Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,26	0,29	0,28	0,31
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,26	0,29	0,28	0,31
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,02	0,02	0,01	0,01
Remboursement dette en capital/CAF	5,20	4,37	1,96	1,28
Encours de la dette	219 530			
Encours/CAF	0,22			

Constats

Les recettes réelles de fonctionnement étant largement supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, le coefficient d'épargne est stable et de bon niveau à 0.26 en 2017. (pour mémoire, le seuil d'alerte est de 0.15).

Le niveau d'épargne nette (879 394 € en 2017) laisse des fonds disponibles pour investir, après remboursement des emprunts.

Le taux d'endettement est quasi-inexistant à 0.02 en 2017 (seuil d'alerte : 0.20).

Le remboursement de la dette en capital ne représente que 5,20 % de la capacité d'autofinancement (CAF) en 2017 et l'encours total de la dette représente moins d'une année de CAF.

La commune de Rupt sur Moselle a donc largement les capacités financières de supporter les investissements futurs.

Budget Eau

	2017	2016	2015	2014
Recettes réelles de fonctionnement	259 058	273 530	245 846	238 385
Dépenses réelles de fonctionnement	139 940	163 198	140 419	138 706
MARGE BRUTE	119 118	110 332	105 427	99 679
Intérêts de la dette	9 954	11 192	11 475	12 644
EPARGNE BRUTE (CAF brute)	109 164	99 140	93 952	87 035
Remboursement dette en capital	25 880	26 089	22 912	23 190
EPARGNE NETTE (disponible)	83 284	73 051	71 040	63 845
Recettes réelles d'investissement	4 773	50 948	88 650	107 900
<i>dt excédent fct capitalisé</i>		31 800	21 021	51 165
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	88 057	123 999	159 690	171 745
Dépenses d'investissement	29 847	51 993	99 273	365 420
EXCEDENT DE FINANCEMENT	58 210	72 006	60 417	-193 675

Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,46	0,40	0,43	0,42
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,42	0,36	0,38	0,37
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,14	0,14	0,14	0,15
Remboursement dette en capital/CAF	21,73	23,65	21,73	23,26

Rappel encours	238 873
Encours/CAF	1,25

Les recettes réelles de fonctionnement étant largement supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, le coefficient d'épargne est stable et de bon niveau à 0.46 en 2017. (pour mémoire, le seuil d'alerte est de 0.15).

Le niveau d'épargne nette (83 284 € en 2017) laisse des fonds disponibles pour investir, après remboursement des emprunts. Le taux d'endettement est très correct à 0.14 en 2017 (seuil d'alerte : 0.20).

Le remboursement de la dette en capital ne représente que 21.73 % de la capacité d'autofinancement (CAF) en 2017 et l'encours total de la dette représente un peu plus de un an de CAF.

Les infrastructures ont été entièrement revues, elles sont considérées comme neuves. Peu d'investissements seront à prévoir dans les années futures.

Budget Assainissement

	2017	2016	2015	2014
Recettes réelles de fonctionnement	222 373	239 788	217 421	213 552
Dépenses réelles de fonctionnement	203 435	174 066	140 002	170 518
MARGE BRUTE	18 938	65 722	77 419	43 034
Intérêts de la dette	4 933	5 601	6 259	7 436
EPARGNE BRUTE (CAF brute)	14 005	60 121	71 160	35 598
Remboursement dette en capital	15 825	15 507	15 204	14 915
EPARGNE NETTE (disponible)	-1 820	44 614	55 956	20 683
Recettes réelles d'investissement	24 366	13 545		3 502
<i>dt excédent fct capitalisé</i>				
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	22 546	58 159	55 956	24 185
Dépenses d'investissement	88 179	73 066	16 183	83 873
EXCEDENT DE FINANCEMENT	-65 633	-14 907	39 773	-59 688

Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,09	0,27	0,36	0,20
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,06	0,25	0,33	0,17
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,09	0,09	0,10	0,10

Remboursement dette en capital/CAF	19,01	11,84	10,60	14,11
Rappel encours	91 393			
Encours/CAF	1,10			

Le coefficient d'épargne est quasiment inexistant à 0.09 en 2017. (*pour mémoire, le seuil d'alerte est de 0.15*).

Après un niveau d'épargne nette de 44 614 € en 2016, il est négatif en 2017

Le remboursement de la dette en capital ne représente que 19 % de la capacité d'autofinancement (CAF) en 2017 et l'encours total de la dette représente un peu plus de un an de CAF.

L'état actuel du réseau ne nécessite pas d'investissements importants.

Budget Forêt

	2017	2016	2015	2014
Recettes réelles de fonctionnement	322 023	340 307	390 925	374 643
Dépenses réelles de fonctionnement	292 886	391 351	334 494	442 108
MARGE BRUTE	29 137	-51 044	56 431	-67 465
Intérêts de la dette	5	46	87	210
EPARGNE BRUTE (CAF brute)	29 132	-51 090	56 344	-67 675
Remboursement dette en capital	1 021	2 580	2 539	5 818
EPARGNE NETTE (disponible)	28 111	-53 670	53 805	-73 493
Recettes réelles d'investissement	22 528			5 761
<i>dt excédent fct capitalisé</i>				
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	50 639	-53 670	53 805	-67 732
Dépenses d'investissement	62 876	2 580	2 539	7 578
EXCEDENT DE FINANCEMENT	-12 237	-56 250	51 266	-75 310
Dont versement au Budget Principal	160 000	250 000	200 000	293160.57

Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,09	-0,15	0,14	-0,18
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,09	-0,15	0,14	-0,18
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,00	0,01	0,01	0,02
Rappel encours	1023			
Encours/CAF	0,04			

Les indicateurs financiers du Budget Forêt n'appellent aucune remarque particulière.

Budget Affaires Economiques

	2017	2016	2015	2014
Recettes réelles de fonctionnement	49 697	43 481	241 396	37 222
<i>dt revenus immeubles</i>	49 697	43 481	37 239	37 222
<i>dt cession immeuble FOREL</i>			204 157	
Dépenses réelles de fonctionnement	2 289	2 336	0	6 157
MARGE BRUTE	47 408	41 145	241 396	31 065
Intérêts de la dette	19 572	23 160	23 808	20 512
EPARGNE BRUTE (CAF brute)	27 836	17 985	217 588	10 553
Remboursement dette en capital	103 143	94 855	77 550	31 776
EPARGNE NETTE (disponible)	-75 307	-76 870	140 038	-21 223
Recettes réelles d'investissement	185 590	318 952	6 326	368 983
<i>dt revente voirie CIMEST</i>	167 605			
<i>dt excédent fct capitalisé</i>	17 984	13 430	4 326	
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	110 283	242 082	146 364	347 760
Dépenses d'investissement	120 809	451 830	93 168	313 437
EXCEDENT DE FINANCEMENT	-10 526	-209 748	53 196	34 323

Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,95	0,95	1,00	0,83
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,56	0,41	0,90	0,28
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	2,47	2,71	0,42	1,40

Rappel encours	802 068
Encours/CAF	16,92

L'endettement du Budget des Affaires économiques apparaît certes important. Néanmoins, s'agissant d'un budget qui ne reçoit en recettes de fonctionnement que les loyers des entrepreneurs, il doit être analysé dans le cadre d'un budget consolidé : Budget Principal – Forêt – Affaires Economiques. (hors budgets annexes indépendants)

Pour mémoire, l'artisan plaquiste actuellement locataire pour une durée de 2 ans a opté pour une option d'achat qui sera effective le 1^{er} janvier 2019.

Consolidé : Budget principal - Forêt - Affaires économiques

	2017
Recettes réelles de fonctionnement	3 999 096
Dépenses réelles de fonctionnement	2 982 929
MARGE BRUTE	1 016 167
Intérêts de la dette	27 003
EPARGNE BRUTE (CAF brute)	989 164
Remboursement dette en capital	156 966
EPARGNE NETTE (disponible)	832 198
Recettes réelles d'investissement	681 857
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	1 514 055
Dépenses d'investissement	925 448
EXCEDENT DE FINANCEMENT	588 607

Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,25
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,25
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,05

CAF	1 092 248
-----	-----------

Remboursement dette en capital sur CAF	156 966 14,37
--	------------------

Rappel encours	1 022 621
Encours/CAF	0,94

L'encours de la dette, qui représente en budget consolidé moins de un an de capacité d'autofinancement, est largement supportable.

1-2 Approche pluriannuelle de la dette

La Commune n'a souscrit aucun emprunt à risques.

Sur les neuf prêts en cours, tous budgets confondus, un seul financement a été souscrit à taux variable sur le Budget des Affaires économiques. Il est basé sur EURIBOR 1 an, le taux est actuellement fixé à 1%. Tous les autres financements sont à taux fixe.

Encours de prêts au 1^{er} janvier de l'année en cours – tous budgets confondus :

	FORET	PRINCIPAL	EAU	ASSAINISS	AFF ECO	ENCOURS TOTAL
2018	1 023	219 530	238 873	91 393	802 068	1 352 888
2019		185 088	212 026	82 254	694 165	1 173 532
2020		149 604	184 173	73 115	584 623	991 515
2021		113 049	155 276	63 975	473 418	805 718
2022		75 389	125 293	54 836	360 523	616 041
2023		36 592	94 181	45 697	294 901	471 371
2024		0	63 345	36 557	228 203	328 106
2025			47 490	27 418	160 412	235 319
2026			30 900	18 279	91 509	140 688
2027			13 543	9 139	39 258	61 941
2028			0	0	0	0

Tous les prêts en cours seront échus au maximum dans 9 ans :

- 2018 pour le Budget Forêt
- 2023 pour le Budget Principal
- 2027 pour les Budgets Eau, Assainissement et Affaires Economiques.

D'ici 4 ans, l'encours de la dette aura déjà diminué de moitié.

En revanche, l'acquisition du site ALDI entraînera la mobilisation d'un financement bancaire (cf délibération du 25 septembre 2017 – Décision modification – emprunt 420 000 €).

Correction faite de cet emprunt sur la fiche consolidé (page précédente), les ratios sont les suivants :

- Encours/CAF : 1 an et 3 mois
- Remboursement de la dette en capital : 18% de la CAF.

1-3 Prévisions de résultats 2017

Reports de l'exercice antérieur compris

Sous réserve de la conformité des comptes de gestion, en attente

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Principal	2 829 391	4 199 826	1 370 435
Eau	232 664	302 014	69 350
Assainissement	278 484	455 568	177 084
Forêt	292 891	489 190	196 299
Affaires économiques	21 861	49 697	27 835
Lotissement	89 254	157 908	68 653
Revente électricité	12 699	20 723	8 024
Cimetière	63 520	64 719	1 199
Lépange Maxomchamp		33 249	33 249

BUDGETS	INVESTISSEMENT						
	Dépenses	Recettes	Résultat	RAR			Résultat global
				Dépenses	Recettes	Solde RAR	
Principal	794 636	1 132 268	337 632	990 467	438 400	-552 067	-214 435
Eau	67 256	211 452	144 197	102 091	9 120	-92 971	51 226
Assainissement	94 004	322 596	228 592	9 970		-9 970	218 622
Forêt	62 876	77 662	14 786	7 324	15 770	8 446	23 232
Affaires économiques	267 111	185 591	-81 520	440 314	218 347	-221 967	-303 487
Lotissement	178 509	89 254	-89 254				-89 254
Revente électricité	4 221	26 684	22 463				22 463
Cimetière	58 052	63 520	5 468				5 468
Lépange Maxomchamp			0				0

La section de fonctionnement du Budget Principal devra affecter à la section investissement la somme de 214 435 €.

Le déficit d'investissement du budget Affaires Economiques sera compensé par la mise en place du financement pour l'achat du site ALDI.

A noter, qu'il n'y a pas eu de vente de parcelles sur le budget du Lotissement. Il reste 3 parcelles à vendre sur le lotissement WITTMANN.

GESTION DU PERSONNEL

1-1 Effectif de la commune de Rupt sur Moselle

L'effectif de la commune est de 35 agents (34,3 agents équivalent temps plein) dont un agent en CDD, un agent en contrat unique d'insertion et un agent en emploi avenir pour 3 ans.

L'effectif est réparti de la façon suivante :

- 13 agents Techniques
- 5 ATSEMS
- 6 agents sont affectés au périscolaire et à l'entretien des locaux
- 11 agents administratifs.

1-2 Evolution des charges de personnel

	Dépenses de personnel	Variation	Remboursements Assurances	Aides emplois aidés	Dépenses nettes	Variation
2017	1 344 567	1,81	1 207	37 304	1 306 056	2,09
2016	1 320 183	-1,32	10 096	31 275	1 278 812	-0,79
2015	1 337 625	-6,79	39 974	8 746	1 288 905	-4,87
2014	1 428 456		66 046	10 732	1 351 678	

On peut souligner les montants importants des remboursements d'assurance en 2014 et 2015 : un agent était en accident de travail et un autre en maladie professionnelle.

Le choix a été fait de ne pas assurer les agents CNRACL (contrats de plus de 28 heures par semaine) pour les absences en maladie ordinaire. Une étude pourra être engagée pour estimer les coûts par rapport aux absences du personnel.

Les compensations reçues par la commune au titre des emplois aidés seront en recul en 2018 : un agent d'entretien a été recruté à l'issue de son contrat.

Se pose la question pour l'agent en Contrat unique d'insertion dont le contrat vient à échéance le 18 avril 2018. Nous serons informés courant février 2018 sur le devenir des contrats aidés...

Le contrat pour l'agent en emploi avenir vient à échéance le 30 avril 2019.

La non-reconduction du dispositif « emplois aidés » aurait une conséquence financière non négligeable pour la commune : l'aide 2017 représente 2.77% des dépenses de personnel.

PROJETS FUTURS

(hors investissements courants)

1-1 Budget Principal

2018 verra la concrétisation d'investissements engagés sur 2017 :

- Travaux de rénovation sur les bâtiments publics pour un montant de 130 300 € : façades de la Mairie (20 963 €), façades de l'espace socio-culturel et aération (17 750 €), isolation du mur du gymnase (57 197 €) et toiture des ateliers (34 390 €) et la mise en place de trois portes sectionnelles aux ateliers (11 076 €)

- Réhabilitation du bâtiment FOREL : la consultation des entreprises sera relancée et les travaux devraient commencer en 2018. Le montant estimé est de 1 466 000 € et le total des subventions de 410 000 €.

Pour ce qui concerne les programmes nouveaux, il est prévu de réhabiliter le Pont de Queugnot dont le montant des travaux est estimé à 207 000 €. La subvention au titre de la DETR pourrait atteindre 69 260 €.

Le projet Jardins historiques sur le site de l'ancien cimetière, aménagement du parvis de la Mairie et de l'emplacement du Monument aux Morts fait actuellement l'objet d'une étude avec le CAUE. Le total de l'opération serait de 393 000 €, financés par diverses subventions : DETR, Conseil Régional au titre du tourisme de mémoire, FEADER et Pays de Remiremont dans le cadre de la qualité des paysages.

Le programme de rénovation de l'éclairage public serait combiné à celui de vidéo-protection dans le cadre d'un contrat d'exploitation. Une consultation serait lancée en 2018 pour recruter l'exploitant.

Les travaux pour la maison médicale ne débuteraient pas avant 2019. Actuellement, l'Assistant à maîtrise d'ouvrage peaufine le dossier de consultation pour le recrutement du maître d'œuvre.

En revanche, en 2018, il conviendrait d'aménager la Maison Maurice afin de permettre aux professionnels de santé de se regrouper. Les travaux de rénovation sont estimés à 113 000 €.

2018 sera concerné par l'acquisition du terrain d'implantation de la future maison médicale (en attente de l'avis des Domaines pour le prix) ainsi que par l'acquisition du site CVC pour un montant de 420 000 € et HOLCIM pour un montant de 100 000 € (finançables par une subvention DETR).

A noter qu'il conviendra qu'une décision soit prise pour les vestiaires du stade dont l'état est plus qu'alarmant.

Pour information, un programme de sécurité est à l'étude par la commission municipale.

Budgets de l'Eau et de l'Assainissement

A noter que les communes pourraient conserver la compétence eau et assainissement, dès lors qu'une minorité de communes s'opposera au transfert à la Communauté de Commune. Par contre, ce transfert serait obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

2017 a vu la concrétisation de l'opération « Canalisations chemin Saint Roch-Méningueux. Le marché est de 99 381 €HT et le règlement est intervenu en janvier 2018. Une subvention de 9 120 € a été accordée.

Le renouvellement du parc des compteurs en télérelevé sera poursuivi : investissement annuel de 30 000 €.

Rien à signaler pour le Budget Assainissement.

1-2 Budget Forêt

Le programme d'investissement 2018 est fixé à 24 170 €HT auquel s'ajoute le report de travaux 2017 non terminés pour un montant de 4 840 €.

Le programme de fonctionnement 2018 est fixé à 101 116 € auquel s'ajoutent les travaux de 2017 pour 14 493 €.

1-4 Budget Affaires Economiques

L'acquisition du site ALDI est inscrite en restes à réaliser. Le règlement a été effectué en janvier 2018.

Reste à régler sur le programme « Réindustrialisation de l'ancien site CIMEST » un montant de 20 315 €HT.

Un projet est actuellement en cours d'étude : l'achat d'un bâtiment pour location à une entreprise en phase de développement (en attente de l'avis des Domaines pour l'évaluation du prix et du loyer). Ce projet pourrait bénéficier de subventions du Conseil Départemental ainsi qu'au titre de la DETR.

S'agissant d'opérations économiques, recourir à l'endettement, sur la base du coût d'investissement déduction faite des subventions, est la source de financement à privilégier. Les loyers peuvent ainsi s'assoir sur les remboursements du prêt.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS
Budget Principal et Affaires économiques

	2 018		2 019	Subventions	Prêts	Autofinancement
	MO	Travaux Acquisitions				
RAR a)		370 675		587 487		-216 812
Rénovation bâtiments publics		130 300				130 300
Bâtiment FOREL	129 470	733 000	733 000	410 000		452 470
Maison Maurice	6 000	113 080				119 080
Pont de Queugnot		207 000		69 260		137 740
Jardins historiques b)	33 000	360 000		144 000		249 000
Maison médicale	47 040	181 485	à définir			228 525
Terrain CVC et HOLCIM		543 000		104 000		439 000
ALDI		420 000			420 000	0
Bâtiment industriel		151 000		48 500	102 500	0
Vestiaires du stade			à définir			
Village sénior	10 000		à définir			10 000
TOTAUX	596 185	2 838 865		1 363 247	522 500	1 549 303
		3 435 050			1 885 747	1 549 303

a) Hors projets détaillés (Maison Maurice, Pont de Queugnot, ALDI) et projet vidéo-protection qui, associé au programme de rénovation de l'éclairage public, fera l'objet d'une consultation dans le cadre d'un contrat d'exploitation (*voir page 13*)

b) Jardins historiques :
subventions FEADER et Pays à définir

1-5 Indicateurs financiers prévisionnels Budget Principal, Forêt, Activités économiques

Hypothèse de niveau d'épargne nette identique à 2017

INDICATEURS FINANCIERS 2018
Consolidé : Budget principal - Forêt - Affaires économiques

	2018
EPARGNE NETTE (disponible)	832 198
Recettes réelles d'investissement	1 363 247
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	2 195 445
Dépenses d'investissement	3 435 050
EXCEDENT DE FINANCEMENT	-1 239 605
Emprunts de l'exercice	522 500
Variation du fonds de roulement	-717 105

Afin de ne pas peser sur le fonds de roulement, le recours supplémentaire à l'endettement devrait s'élever à 717 105 €.

La faiblesse des taux actuels de financement est un argument au recours à l'emprunt d'autant que le taux d'endettement de la commune de Rupt sur Moselle est modéré.

Cela dit, le solde de trésorerie permet d'absorber cette variation du fonds de roulement.

Le mieux sera de trouver un compromis entre ces 2 alternatives.